

# VILLE DE RIORGES

N° 1\_2

OBJET :

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 MAI 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 mai 2019.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Martine SCHMÜCK, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Alain ASTIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Véronique MOUILLER
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Bernard JAYOL
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Isabelle BERTHELOT	Pascale THORAL
Blandine LATHUILIERE	Pierre BARNET
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**ADMINISTRATION GENERALE****APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC RADIO VAL DE REINS**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

"Les actualités de la ville de Riorges sont habituellement couvertes par la Radio Val de Reins (RVR). En effet les évènements organisés par la municipalité sont régulièrement annoncés sur les ondes de cette radio locale et des interviews des artistes programmés aux Mardi(s) du Grand Marais sont réalisées par une journaliste.

Afin de poursuivre la valorisation des actions municipales à travers des émissions de radio et pour soutenir l'activité de la radio, une convention de partenariat est proposée entre la commune et RVR.

La radio RVR est une radio associative qui émet sur territoire roannais. Son activité est en grande partie financée par des subventions publiques. Elle se doit de justifier ses actions à l'échelle locale, notamment par le biais de conventions avec les collectivités.

A travers la convention de partenariat proposée, RVR s'engage à poursuivre la couverture des actions de la ville de Riorges sur ses ondes, en particulier par l'enregistrement d'émissions spéciales (Mardi(s) du Grand Marais, fête des fleurs et des produits du terroir, fête du développement durable...).

La ville de Riorges informera la rédaction de RVR de ses différentes actualités, facilitera la présence d'intervenants durant les évènements suivis par la radio et mentionnera la radio RVR sur ses supports de communication.

La convention proposée est établie pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020, renouvelable dans la limite de 4 fois."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec RVR radio, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 24 mai 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN